



Municipalité de **Ferme-Neuve**

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 187-1

Avis public est présentement donné par Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Ferme-Neuve qu'à une assemblée ordinaire tenue le 11 septembre 2023, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 187-1 modifiant le règlement numéro 187 adoptant un programme de subvention pour favoriser la construction, la transformation ou la rénovation de bâtiments.

Le règlement peut être consulté au bureau municipal au 125, 12^e Rue, Ferme-Neuve, du lundi au jeudi entre 9h00 et 12h00 et de 13h00 à 16h00.

Donné à Ferme-Neuve, ce 12 septembre 2023.

Bernadette Ouellette,
Directrice générale et
greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, **Bernadette Ouellette**, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint conformément à la Loi, le 12^e jour du mois de septembre 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat à Ferme-Neuve, ce 12^e jour du mois de septembre 2023.

Bernadette Ouellette,
Directrice générale et
greffière-trésorière